



Les implications de l'appartenance de la République démocratique du Congo à l'Union africaine : avantages, contraintes et portée stratégique

MATEMBELA ILUNGA Matthieu¹, NTUMB KONGOL Samuel²

¹Doctorant-Chercheur

Université Catholique du Congo (UCC)

Laboratoire de Recherche en Economie et Développement

République Démocratique du Congo

²Etudiant-chercheur

Université catholique du Congo (UCC)

Faculté de sciences politiques (FSP)

République démocratique du Congo

Résumé : Cet article analyse les implications de l'appartenance de la République Démocratique du Congo au sein de l'Union Africaine (UA). Depuis son passage de l'OUA à l'UA créée le 09 juillet 2002 à Durban, la RDC s'est fortement impliquée, illustrée par la présidence de Félix Antoine Tshisekedi à l'UA le 06 février 2021 et son élection au Conseil de Paix et Sécurité (CPS) 2026-2027. L'étude s'appuie sur les méthodes historiques et structuro-fonctionnelle. Les résultats montrent que l'avantage principal pour la RDC est la recherche d'un abri contre les atteintes à sa souveraineté et à son intégrité territoriale face à la crise de l'Est. Cependant, les principaux défis restent le manque de stratégie cohérente de l'UA, ses ressources limitées et les ingérences et rivalités régionales, notamment avec le Rwanda. L'article recommande que la RDC renforce son leadership régional, sa gouvernance interne et sa coordination avec la CEEAC, CAE et SADC pour transformer son appartenance en influence stratégique.

Mots-clés : Implications d'appartenance, Union Africaine, Conseil de Paix et Sécurité, Intégration régionale.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.22874886>

1 Introduction

L'Union africaine officiellement lancée en 2002 en succession de l'Organisation de l'Unité Africaine, constitue le principal cadre continental de coopération politique, de paix, de sécurité et d'intégration en Afrique. La République démocratique du Congo, membre de l'OUA puis de l'UA, a participé à plusieurs instances continentales. La présidence de l'Union exercée par Félix-Antoine Tshisekedi à partir du 6 février 2021 a notamment illustré la visibilité diplomatique de la RDC au sein de l'organisation (UNION AFRICAINE, 2026).

L'Union africaine, qui a succédé à l'Organisation de l'unité africaine en 2002, poursuit notamment des objectifs de paix, de stabilité, de coopération et d'intégration continentale, en cohérence avec les orientations de l'Agenda 2063. La RDC, membre de l'OUA puis de l'UA, a réaffirmé son ancrage panafricain, notamment à travers l'exercice de la présidence de l'Union par Félix-Antoine Tshisekedi en 2021.

Au-delà de cette visibilité institutionnelle, la participation de la RDC aux mécanismes de l'UA doit être appréciée à partir de sa capacité à défendre ses intérêts nationaux, à contribuer aux décisions continentales et à mobiliser les instruments régionaux face aux défis sécuritaires, diplomatiques et économiques.

En effet malgré cette implication, la persistance des conflits à l'Est (Kivu) interroge l'efficacité de cette appartenance. Les intérêts nationaux des États membres sont souvent en contradiction avec la poursuite harmonisée des objectifs régionaux.

Cependant, l'appartenance institutionnelle à une organisation régionale ne produit pas automatiquement des bénéfices politiques, sécuritaires ou économiques. Dans le cas congolais, la persistance des crises armées dans l'Est du pays soulève une question centrale : ***dans quelle mesure l'appartenance et la participation de la RDC à l'Union africaine permettent-elles effectivement de soutenir ses intérêts stratégiques, sa sécurité et son intégration régionale ?***

Cette question principale se décline en trois questions spécifiques :

- quels avantages politico-diplomatiques, sécuritaires et économiques la RDC retire-t-elle de son appartenance à l'UA ?
- Quelles contraintes limitent la transformation de cette appartenance en résultats concrets ?
- Comment la RDC peut-elle utiliser sa participation au Conseil de paix et de sécurité et aux autres mécanismes continentaux pour renforcer son influence et la défense de ses intérêts ?

L'objectif général est d'analyser la portée stratégique de l'appartenance de la RDC à l'Union africaine. Plus spécifiquement, l'étude vise à identifier les avantages associés à cette appartenance, à examiner les principales contraintes qui en limitent les effets et à dégager des orientations susceptibles d'améliorer la capacité de la RDC à mobiliser les mécanismes de l'UA. Dans une logique d'approche mixte, l'étude articule une analyse qualitative institutionnelle et une analyse quantitative descriptive. Les hypothèses économétriques ci-dessous constituent des pistes de vérification approfondie, tandis que les résultats effectivement présentés dans cet article reposent sur les données descriptives disponibles.

- H1 : l'intensification de l'intégration commerciale de la RDC avec les partenaires africains exerce un effet positif sur ses exportations bilatérales et, à terme, sur la croissance hors secteur extractif.
- H2 : Les contraintes qui limitent la transformation de cette appartenance en résultats concrets sont l'effet positif de l'intégration réduit par l'insécurité, les déficits d'infrastructures et les coûts de coordination liés aux appartenances régionales multiples.
- H3 : la mise en œuvre effective de la ZLECAf accroît davantage les échanges lorsque les capacités productives, logistiques et institutionnelles nationales sont suffisamment développées.

Ces hypothèses n'assimilent pas l'appartenance formelle à l'UA à un traitement causal unique ; elles testent plutôt les mécanismes économiques par lesquels l'intégration continentale peut produire des résultats observables.

L'intérêt de l'étude est double. Sur le plan scientifique, elle contribue au débat sur l'écart entre appartenance institutionnelle et capacité effective d'influence au sein des organisations régionales. Sur le plan pratique, elle met en évidence les conditions nécessaires pour que la RDC transforme sa présence institutionnelle au sein de l'UA en levier de politique étrangère, de sécurité et d'intégration économique.

L'étude est structurée hormis l'introduction et la conclusion autour de points ci-après : Revue de littérature; méthodologie ; Résultats ; Discussion des résultats et implications stratégiques ; les limites et perspectives.

2 Revue de littérature

2.1. Appartenance institutionnelle et participation d'un État

Dans cette étude, l'« appartenance » désigne le statut formel d'un État membre d'une organisation internationale, tandis que l'« implication » renvoie au degré de participation effective de cet État aux organes, mécanismes, décisions, programmes et coalitions de l'organisation. Cette distinction évite d'appliquer directement à un État les théories psychologiques de l'implication organisationnelle conçues initialement pour les individus et les salariés.

L'analyse retient ainsi une conception institutionnelle et stratégique de l'appartenance : un État peut être juridiquement membre d'une organisation sans disposer d'une influence proportionnelle à ce statut. L'effet de l'appartenance dépend de sa capacité diplomatique, de ses alliances, de ses ressources, de la cohérence de sa politique étrangère et des règles de l'organisation.

2.2. L'Union africaine : évolution, vision et objectifs

L'Union africaine a succédé à l'Organisation de l'unité africaine. Le processus de transformation s'est construit autour de plusieurs étapes : la Déclaration de Syrte de 1999, l'adoption de l'Acte constitutif à Lomé en 2000, le sommet de Lusaka de 2001 consacré à la mise en œuvre, puis le lancement officiel de l'UA à Durban en juillet 2002. Cette transformation marque le passage d'une organisation principalement centrée sur la souveraineté, la décolonisation et la solidarité interétatique vers une architecture plus large intégrant paix et sécurité, gouvernance, développement et intégration continentale. (NDESHYO, 2000).

La vision institutionnelle de l'UA est celle d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique, conduite par ses citoyens et constituant une force dynamique sur la scène mondiale.¹ Ses objectifs comprennent notamment la défense de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États membres, l'accélération de l'intégration politique et socio-économique, la promotion de la paix et de la sécurité, la coopération internationale, la démocratie, les droits humains et le développement durable (Union Africaine, 2013).

2.3. Le Conseil de paix et de sécurité

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) est l'organe décisionnel permanent de l'UA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Le Protocole relatif à sa création a été adopté le 9 juillet 2002 à Durban, est entré en vigueur le 26 décembre 2003 et le CPS est devenu opérationnel en 2004. Il constitue un pilier central de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (African Union, 2026).

¹ Acte constitutif de l'Union Africaine, Article 5.

Ses fonctions comprennent notamment la prévention des conflits, le rétablissement et la consolidation de la paix, l'autorisation de missions de soutien à la paix, la recommandation d'une intervention dans les circonstances graves prévues par l'Acte constitutif, l'imposition de sanctions en cas de changements anticonstitutionnels de gouvernement et la coordination avec les communautés économiques régionales

2.4. Intégration régionale et sécurité collective

L'intégration régionale peut être comprise comme un processus d'institutionnalisation de la coopération entre États voisins ou appartenant à un même espace régional. Elle comporte des dimensions économiques, politiques, sécuritaires, sociales et juridiques. Pour la RDC, elle est particulièrement importante en raison de sa position géographique, de ses frontières avec neuf États, de ses ressources naturelles, de ses corridors commerciaux et de son appartenance simultanée à plusieurs communautés économiques régionales. (LAVERGNE, 1996)

Sur le plan théorique, l'étude mobilise principalement l'institutionnalisme régional et la logique de sécurité collective. L'institutionnalisme permet d'examiner comment les règles et organes régionaux structurent les comportements des États ; la sécurité collective permet d'évaluer dans quelle mesure une menace contre un État membre peut susciter une réponse coordonnée. Ces approches sont plus directement adaptées à l'objet de l'article que la théorie de l'implication organisationnelle individuelle.

2.5. État de la littérature et lacune de recherche

Les travaux consacrés à la RDC et à l'intégration régionale soulignent généralement trois problèmes : la pluralité des appartenances régionales, la difficulté de coordonner les engagements entre organisations, et l'écart entre les normes régionales et leur mise en œuvre. D'autres études sur l'Union africaine insistent sur le décalage entre les ambitions juridiques de l'organisation et ses capacités opérationnelles. Enfin, les travaux sur la politique étrangère congolaise mettent en évidence le poids des enjeux sécuritaires de l'Est.

La lacune que cherche à combler cet article réside dans l'analyse conjointe de trois dimensions - diplomatique, sécuritaire et économique - afin d'apprécier non seulement l'appartenance formelle de la RDC à l'UA, mais surtout sa capacité à convertir cette appartenance en influence et en résultats stratégiques.

3. Méthodologie

L'étude adopte une approche mixte à dominante explicative, combinant une composante qualitative documentaire et une composante quantitative économique. Le volet qualitatif mobilise les méthodes historique et structuro-fonctionnelle afin de retracer l'évolution de la participation congolaise à l'OUA/UA et d'analyser les fonctions des organes continentaux. Le volet quantitatif vise à objectiver les mécanismes économiques de l'intégration à partir d'indicateurs de croissance, commerce extérieur, investissement, comptes extérieurs, finances publiques, pauvreté et intégration régionale. Le recours aux deux approches permet une triangulation : les données chiffrées testent la cohérence empirique des mécanismes identifiés par l'analyse institutionnelle, tandis que les documents officiels éclairent l'interprétation des résultats statistiques.

Le corpus qualitatif comprend l'Acte constitutif de l'Union africaine, le Protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité, les décisions et communiqués pertinents de l'UA, les documents de l'Agenda 2063, les textes de la ZLECAf, ainsi que des travaux scientifiques. Le corpus quantitatif est constitué de séries secondaires vérifiables provenant de la Banque mondiale (World Development Indicators et Macro Poverty Outlook), du FMI, de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de l'Union africaine/Indice d'intégration régionale en Afrique (ARII), d'UN Comtrade/UNCTADstat pour le commerce bilatéral et, pour la variable sécuritaire, d'une base événementielle internationalement reconnue telle que ACLED ou UCDP. Pour l'analyse descriptive, les données les plus récentes disponibles en 2025-2026 sont mobilisées. Pour l'estimation économétrique, la fenêtre recommandée est 2002-2025, correspondant à la période de fonctionnement de l'UA, avec une structure pays-partenaire-année pour les flux commerciaux.

L'analyse quantitative présentée dans cet article repose principalement sur des statistiques descriptives et sur l'évolution temporelle d'indicateurs macroéconomiques et commerciaux. Afin d'approfondir ultérieurement l'identification des mécanismes économiques de l'intégration, deux extensions économétriques sont proposées : un modèle gravitaire des échanges estimable par pseudo-maximum de vraisemblance de Poisson (PPML), adapté à la présence de flux commerciaux nuls et à l'hétéroscédasticité, ainsi qu'un modèle ARDL/ECM pour examiner les relations de court et de long terme entre performance économique, commerce, investissement, inflation et chocs sécuritaires. Ces modèles sont présentés comme prolongements méthodologiques et ne doivent pas être interprétés comme des estimations déjà réalisées dans la présente étude.

L'appartenance de la RDC à l'UA étant pratiquement constante sur la période contemporaine, elle ne peut être traitée seule comme une variable causale disposant d'une variation temporelle suffisante. L'identification porte donc sur des mécanismes mesurables d'intégration : intensité des échanges intra-africains, mise en œuvre de la ZLECAf, participation aux communautés économiques régionales, coûts commerciaux et chocs sécuritaires. La causalité ne sera revendiquée que si les hypothèses d'identification sont satisfaites. À défaut, les coefficients seront interprétés comme des associations conditionnelles. Cette précaution évite de transformer une appartenance institutionnelle en effet économique automatique.

À titre de prolongement économétrique, le modèle gravitaire suivant peut être mobilisé pour mesurer la dimension commerciale de l'intégration. Pour un partenaire africain j et une année t :

$$XRDC_{jt} = \exp[\beta_0 + \beta_1 \ln(PIB_RDC_t) + \beta_2 \ln(PIB_{j,t}) + \beta_3 ZLECAf_{j,t} + \beta_4 CER_j + \beta_5 Frontière_j + \beta_6 \ln(Distance_j) + \beta_7 Sécurité_t + \mu_j + \tau_t] + \varepsilon_{jt} \quad (1)$$

où $XRDC_{jt}$ représente les exportations de la RDC vers le partenaire j ; $PIBRDC_t$ et $PIB_{j,t}$ captent la taille des marchés ; $ZLECAf_{j,t}$ mesure la mise en œuvre opérationnelle du cadre continental ; CER_j identifie l'appartenance commune à une communauté économique régionale ; $Frontière_j$ et $Distance_j$ captent les coûts géographiques ; $Sécurité_t$ mesure l'intensité des chocs sécuritaires ; μ_j désigne les effets fixes partenaires et τ_t les effets fixes annuels. Le PPML permet d'interpréter approximativement β_3 comme la variation proportionnelle des échanges associée au cadre d'intégration, toutes choses égales par ailleurs, sans supprimer les flux nuls.

De même, un modèle macroéconomique complémentaire pourrait être spécifié sous forme ARDL :

$$g_t = \alpha_0 + \sum \phi_i g_{t-i} + \sum \beta_k Z_{k,t-i} + u_t, \quad (2) \text{ où}$$

g_t est la croissance réelle (ou la croissance hors mines) et Z comprend la croissance des exportations, l'investissement, l'inflation, le solde courant, le solde budgétaire et un indicateur de sécurité. Si une relation de cointégration est établie, la représentation ECM permettra de distinguer les effets de court terme de l'ajustement vers l'équilibre de long terme.

Dans une estimation future, un coefficient positif et significatif de l'intégration commerciale indiquerait qu'un approfondissement des échanges africains est associé à une amélioration de la performance commerciale ou économique ; un coefficient négatif de l'insécurité indiquerait qu'une dégradation sécuritaire réduit la capacité de la RDC à convertir les opportunités

continentales en gains effectifs. Toute absence de significativité devrait être rapportée comme telle et non assimilée à une validation de l'hypothèse.

4. Résultats et discussion

4.1. Résultats

4.1.1. Avantages politico-diplomatiques

L'appartenance à l'UA offre à la RDC un cadre permanent de représentation continentale, de négociation et de construction de coalitions. La présidence de l'Union exercée par Félix-Antoine Tshisekedi en 2021 constitue un exemple de visibilité institutionnelle élevée. La participation aux organes de l'UA permet également à la RDC d'inscrire ses préoccupations dans les agendas continentaux et de rechercher des positions communes avec d'autres États.

Toutefois, la visibilité institutionnelle ne doit pas être confondue avec une capacité automatique à imposer une position nationale. L'influence dépend de la qualité de la diplomatie, de la continuité de la représentation, de la capacité à former des alliances et de la crédibilité des positions défendues.

4.1.2. Avantages et limites sécuritaires

Sur le plan sécuritaire, le CPS et l'Architecture africaine de paix et de sécurité offrent à la RDC des mécanismes de prévention, de médiation, de diplomatie et de réponse aux crises. L'intérêt principal réside donc moins dans l'idée d'un « abri » automatique que dans l'accès à des mécanismes multilatéraux susceptibles de soutenir la souveraineté, l'intégrité territoriale, la médiation et la recherche de solutions politiques.

La portée de ces mécanismes demeure cependant limitée par plusieurs facteurs : divergences d'intérêts entre États, contraintes financières et opérationnelles, articulation complexe entre l'UA et les organisations sous-régionales, et nécessité d'une volonté politique suffisante pour transformer les décisions en actions effectives.

4.1.3. Opportunités économiques et intégration continentale

L'appartenance à l'UA inscrit la RDC dans les politiques continentales d'intégration, notamment celles liées à l'Agenda 2063 et à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Les opportunités potentielles concernent l'élargissement des marchés, les corridors régionaux, la mobilité des facteurs, les chaînes de valeur, les infrastructures et la coordination des politiques de développement.

Ces bénéfices ne sont toutefois pas automatiques. Ils supposent des infrastructures adéquates, une administration capable d'appliquer les engagements régionaux, un climat des affaires favorable, des capacités productives suffisantes et une stratégie nationale cohérente d'intégration commerciale.

4.1.3.1. Diagnostic macroéconomique de la RDC

Le tableau 1 présente les principaux indicateurs macroéconomiques de la RDC. Les valeurs 2023-2024 sont historiques, 2025 est une estimation et 2026-2028 sont des prévisions de la Banque mondiale. Cette distinction est essentielle : les valeurs projetées ne constituent pas des résultats déjà réalisés.

Tableau 1. Évolution des principaux indicateurs macroéconomiques de la RDC, 2023-2028

Indicateur	2023	2024	2025	2026e	2027f	2028f
Croissance du PIB réel (%)	8,6	6,1	5,5	5,2	5,1	5,1
Croissance des exportations de biens et services (%)	15,7	12,9	3,2	4,7	6,1	6,6
Croissance de l'industrie (%)	16,0	9,6	8,6	7,9	7,3	7,0
Inflation IPC (%)	19,9	17,7	7,5	6,0	6,4	7,0
Solde courant (% du PIB)	-5,5	-4,2	-3,6	-3,4	-3,2	-3,0
Solde budgétaire (% du PIB)	-2,4	-2,4	-3,2	-2,6	-2,6	-1,8
Dette publique (% du PIB)	27,4	22,9	21,1	21,6	21,8	22,1
Pauvreté internationale à 3 USD/jour PPA 2021 (%)	82,4	81,7	81,1	80,6	80,1	79,5

Source : Banque mondiale, *Macro Poverty Outlook – Sub-Saharan Africa*, avril 2026, « Democratic Republic of Congo », p. 22-23 (tableau des projections p. 23) ; WDI, MFMod et données officielles. e = estimation ; f = prévision.

La croissance reste soutenue mais ralentit de 8,6 % en 2023 à 5,5 % estimés en 2025, tandis que la croissance des exportations se contracte fortement à 3,2 % en 2025. Cette configuration indique que la RDC demeure exposée à un modèle de croissance tiré par l'extractif : l'industrie progresse encore de 8,6 %, alors que la transmission aux conditions de vie reste faible, la pauvreté internationale demeurant au-dessus de 80 %. L'amélioration de l'inflation renforce la stabilité macroéconomique, mais le déficit courant persistant et l'élargissement du déficit budgétaire en 2025 révèlent une vulnérabilité externe et fiscale. Pour l'intégration africaine, l'enjeu n'est donc pas seulement d'augmenter les échanges, mais de transformer leur composition vers des produits à plus forte valeur ajoutée et des chaînes de valeur régionales capables de diffuser la croissance au-delà du secteur minier.

4.1.3.2. Potentiel économique de la ZLECAf : résultats quantifiés à l'échelle africaine

Tableau 2. Gains simulés de la mise en œuvre intégrale de la ZLECAf à l'horizon 2045

Secteur	Hausse attendue des exportations intra-africaines en 2045 (%)	Gain absolu (milliards USD)
Ensemble	45	275,7
Agroalimentaire	60	58,6
Industrie	48	165,6
Services	34	4,9
Énergie et extraction minière	28	46,6

Source : Commission économique pour l'Afrique (CEA), Rapport économique sur l'Afrique 2025, chap. 3, figure 3.1, p. 47. Les chiffres comparent la mise en œuvre intégrale de la ZLECAf à une situation de référence sans l'Accord.

Les simulations de la CEA montrent que le principal rendement économique de la ZLECAf se situe dans l'expansion du commerce intra-africain, particulièrement dans l'agroalimentaire et l'industrie. Pour la RDC, ce résultat est stratégique : le gain potentiel le plus élevé en valeur absolue provient de l'industrie (165,6 milliards USD à l'échelle africaine), alors que l'énergie et les mines affichent une progression relative plus limitée (28 %). Autrement dit, une stratégie congolaise centrée exclusivement sur l'exportation de minerais bruts risque de capter une part limitée des gains transformateurs. L'intégration devient plus porteuse si elle soutient la transformation locale du cuivre et du cobalt, l'agro-industrie, les services logistiques et les intrants régionaux.

4.1.3.3. Dynamique observée du commerce intra-africain

Tableau 3. Indicateurs de dynamique du commerce intra-africain

Indicateur	2012	2019	2023	Lecture
Part du commerce intra-africain de marchandises dans le commerce africain (%)	15,0	—	14,6	Stagnation relative sur longue période
Commerce intra-africain de services (milliards USD)	21,5	24,7	26,8	Hausse de 5,3 milliards USD entre 2012 et 2023

Source : CEA, Rapport économique sur l'Afrique 2025, chap. 4, pp. 80-83, notamment figures 4.1 et 4.3 ; données de services issues de l'ensemble de données équilibrées OCDE-OMC (BaTIS), consultées par la CEA le 18 février 2025.

La progression des services intra-africains contraste avec la quasi-stagnation de la part du commerce de marchandises. Ce constat justifie l'approche mixte de l'article : l'existence d'institutions continentales et d'accords juridiques ne suffit pas à provoquer mécaniquement une intégration économique forte. Les coûts logistiques, les barrières non tarifaires, les capacités productives et la sécurité restent des variables de transmission déterminantes. Pour la RDC, l'appartenance à plusieurs CER peut constituer un levier si elle réduit effectivement ces coûts ; elle peut au contraire produire des charges de coordination si les règles et priorités demeurent mal harmonisées.

4.1.4. Contraintes liées aux appartenances régionales multiples

La RDC participe à plusieurs cadres régionaux, notamment la CEEAC, la SADC, le COMESA et la Communauté d'Afrique de l'Est. Cette pluralité peut accroître les possibilités de coopération, mais elle peut aussi générer des chevauchements institutionnels, des coûts de coordination et des divergences d'orientation. La question centrale n'est donc pas la multiplicité en elle-même, mais la capacité de l'État à hiérarchiser ses priorités et à harmoniser ses engagements.

4.2. Discussion des résultats et implications

4.2.1. Discussion des résultats

Les résultats confirment l'existence d'un écart entre appartenance institutionnelle et influence effective. Être membre d'une organisation régionale crée des droits, des canaux de représentation et des possibilités de coopération ; toutefois, ces ressources ne deviennent des avantages concrets que si l'État dispose d'une stratégie, de capacités administratives et diplomatiques et d'alliances suffisantes.

Cette lecture rejoint les travaux qui soulignent le décalage entre les ambitions normatives de l'Union africaine et les contraintes de mise en œuvre. Dans le cas de la RDC, la persistance des crises sécuritaires montre qu'il serait excessif d'évaluer l'efficacité de l'UA uniquement à partir de l'existence des conflits ou, inversement, de considérer l'appartenance à l'UA comme une garantie de protection. L'analyse doit porter sur les mécanismes réellement mobilisés, les décisions adoptées, les coalitions diplomatiques formées et leur mise en œuvre.

L'étude montre également que la stratégie régionale congolaise doit être pensée de manière intégrée. Les dimensions sécuritaire, diplomatique et économique sont interdépendantes : une diplomatie plus cohérente peut renforcer les positions sécuritaires ; une meilleure intégration économique peut accroître les interdépendances régionales ; et une gouvernance interne plus efficace améliore la crédibilité extérieure de l'État.

D'un côté, la RDC conserve une croissance réelle supérieure à 5 %, mais la pauvreté reste très élevée et les exportations demeurent fortement dépendantes du complexe minier. De l'autre, les simulations continentales attribuent les gains les plus transformateurs de la ZLECAf à l'industrie et à l'agroalimentaire. Le principal enjeu stratégique est donc un problème de conversion : transformer l'accès institutionnel au marché africain en diversification productive, valeur ajoutée locale et emplois. La performance de l'appartenance à l'UA devrait ainsi être appréciée à l'aide d'indicateurs de résultats part des exportations vers l'Afrique, diversification, coûts logistiques, flux d'investissement et résilience aux chocs sécuritaires et non à partir du seul statut de membre.

4.2.2. Implications stratégiques pour la RDC

- Définir une doctrine claire de politique régionale précisant les priorités de la RDC au sein de l'UA et de chaque communauté économique régionale.
- Renforcer les capacités techniques et la continuité de la représentation diplomatique congolaise auprès de l'UA.
- Documenter systématiquement les positions de la RDC sur les questions de paix et de sécurité et construire des coalitions en amont des décisions du CPS.
- Améliorer la coordination entre les ministères chargés des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale, de la Défense, du Commerce et des Finances.
- Transformer les engagements continentaux, notamment ceux liés à la ZLECAf et à l'Agenda 2063, en plans nationaux assortis d'indicateurs mesurables.
- Mettre en place un dispositif national de suivi des décisions et engagements pris au sein de l'UA afin d'évaluer régulièrement leur niveau d'exécution et leurs effets.

5. Conclusion

Cette étude a analysé les implications de l'appartenance de la RDC à l'Union africaine en distinguant les opportunités institutionnelles des résultats effectivement obtenus. L'analyse met en évidence trois principaux apports : un espace de représentation et de coalition diplomatiques,

des mécanismes continentaux de paix et de sécurité, et des possibilités d'intégration économique à l'échelle africaine. Ces avantages restent cependant conditionnels. Les contraintes opérationnelles de l'UA, les divergences d'intérêts entre États, les chevauchements entre cadres régionaux et les insuffisances de coordination interne peuvent réduire la capacité de la RDC à transformer son appartenance en influence réelle. Il convient donc d'éviter l'idée selon laquelle l'adhésion constituerait, à elle seule, une garantie de protection ou de développement. En définitive, la portée stratégique de l'appartenance de la RDC à l'UA dépend de la capacité du pays à articuler diplomatie, sécurité, intégration économique et gouvernance interne. L'enjeu n'est pas seulement d'être présent dans les institutions continentales, mais d'y défendre des positions cohérentes, documentées et soutenues par des coalitions capables de produire des résultats.

Plusieurs limites subsistent. Premièrement, les données 2026-2028 du Macro Poverty Outlook sont des prévisions et ne doivent pas être confondues avec des observations réalisées. Deuxièmement, la mesure causale de l'« appartenance à l'UA » reste difficile puisque ce statut varie peu dans le temps ; la présente étude privilégie donc une lecture descriptive des mécanismes d'intégration observables. Troisièmement, les statistiques commerciales africaines peuvent présenter des lacunes liées au commerce informel et aux asymétries de déclaration. Quatrièmement, l'analyse sécuritaire gagnerait à être complétée par un indicateur événementiel systématique. Une extension de la recherche devrait estimer les modèles PPML et ARDL/ECM proposés, puis combiner ces résultats avec des entretiens semi-directifs auprès de diplomates, décideurs, opérateurs économiques, responsables de la ZLECAf et experts des CER.

REFERENCES

1. African Union. (2000). Constitutive Act of the African Union. Lomé: African Union article 5.
2. African Union. (2002). Protocol Relating to the Establishment of the Peace and Security Council of the African Union. Durban: African Union. Adopté le 9 juillet 2002; entrée en vigueur le 26 décembre 2003.
3. African Union. (2021). President Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo takes over as the new Chairperson of the African Union for 2021, 34^{em} session ordinaire de la conference de l'UA.
4. African Union. Le Conseil de paix et de sécurité. Disponible sur <https://au.int/fr/cps>. Consulté le 26 août 2026 à 16h26'.
5. Bourgi, A. (2004). L'Union africaine entre les textes et la réalité. Annuaire français de relations internationales, v 5.

6. Kabuya F., & Mbiye T., (2009-2010). « Communautés économiques régionales : quelle stratégie d'intégration en RDC ? » in cahiers économiques et sociaux de l'institut de recherches économiques et sociales²⁷, v2.
7. Ndeshyo, O. (2009). « L'héritage de l'OUA à l'UA ». Dans La quête permanente de l'Unité africaine. Kinshasa, Edition Universitaires Africaines (EUA).
8. Schnapper, D. (1994). La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation. Paris : Gallimard, NRF Essais, v 419.
9. Alcan, F. (1909). La méthode historique appliquée aux sciences sociales. Paris : Felix Alcan, 2e éd.
10. RADCLIFFE-BROWN A., (1952). Structure and function in primitive society, London, 7^e éd.
11. David Linho, L., & Molisho, A. (2023-2024). La politique étrangère de la RDC à l'épreuve de la guerre à l'Est du pays. Mémoire de master 2, Université Catholique du Congo.
12. UNION AFRICAINE (2026). Les Etats membres de l'Union Africaine. Disponible sur https://au.in/fr/etats_membres/profiles. Consulté le 27 août 2026 à 15h :50'.
13. UNION AFRICAINE (2026). Effective, gouvernance, peace, dividends. Disponible sur <https://www.peaceau.org/fr/>. Consulté le 27 août 2026 à 16h00'.
14. « <https://arii.unca.org/fr> » : domaine probablement erroné ; vérifier l'Indice d'intégration régionale en Afrique et utiliser l'adresse officielle.
15. CISP (2021), tous les projets. Disponible sur <https://développement-of-peoples.org/fr/notre-travail/tous-les-projets/le-pays-de-l-arii>. Consulté le 27 août 2026 à 16h : 38'.
16. Banque mondiale. (2026). Macro Poverty Outlook: Sub-Saharan Africa – Country-by-country Analysis and Projections for the Developing World, April 2026. Washington, DC: World Bank, pp. 22-23 (Democratic Republic of Congo).
17. Commission économique pour l'Afrique (CEA). (2025). Rapport économique sur l'Afrique 2025 : Faire progresser la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine : propositions d'actions stratégiques transformatrices. Addis-Abeba : Nations Unies, notamment pp. 47, 80-83.
18. Commission de l'Union africaine, Commission économique pour l'Afrique & Banque africaine de développement. (2025). Rapport 2025 sur l'intégration africaine / African Integration Report 2025. Addis-Abeba.
19. Fonds monétaire international. (2026). République démocratique du Congo : consultations 2026 au titre de l'article IV et revues des accords FEC/FRD – principaux indicateurs économiques et financiers 2024-2027. Washington, DC : FMI.
20. KERROUCH, M., & HDIDOU, K. (2026). « La ZLECAf comme levier d'intégration économique en Afrique : défis structurels et perspectives de transformation économique ». African Scientific Journal, 3(35), 314. <https://doi.org/10.5281/zenodo.19138677>.
21. BAKHTAOUI, Y., & ELJAI, F. (2026). « Les efforts d'intégration économique en Afrique face aux tensions géopolitiques ». African Scientific Journal. <https://doi.org/10.5281/zenodo.19004937>.

22. MBODJ, B., & AVODRE, T. A. (2025). « Hétérogénéité structurelle et effets potentiels de la ZLECAf sur les économies de l'UEMOA : une analyse par le modèle SMART ». *European Scientific Journal*, 21(28), 169. <https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n28p169>.
23. CHOUHAIBI, A. (2025). « L'intégration du Maroc à la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) : vers une intégration économique africaine renforcée ». *International Journal of Economic Studies and Management*, 5(5), 664-676. <https://doi.org/10.5281/zenodo.17405256>.
24. DAFIR, A., & BELGAID, H. (2025). « La diplomatie économique au service de la réussite de la ZLECAf : de l'ambition à la réalité ». *African Scientific Journal*. <https://doi.org/10.5281/zenodo.17828048>.
25. CEPII. (s.d.). GeoDist Database. Paris : Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales. Base de données recommandée pour la distance bilatérale et la contiguïté dans le modèle gravitaire.
26. United Nations. (s.d.). UN Comtrade Database. New York : United Nations Statistics Division. Base recommandée pour les flux commerciaux bilatéraux de la RDC.
27. UNCTAD. (s.d.). UNCTADstat Data Center. Genève : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Base recommandée pour le commerce et l'investissement direct étranger.